

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

**CODE GEH :**  
**170245**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE (SWINVCA)

Code du produit : RS7557/VE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Composition parfumante

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : PRODIFA.

Adresse : ZAE les dix muids.59770.Marly.France.59770.MARLY.FRANCE.

Téléphone : (33).03.27.28.19.19. Fax : (33).03.27.28.19.10.

info@prodifa.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : ORFILA/INRS + 33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)..

**Autres numéros d'appel d'urgence**

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B (Skin Sens. 1B, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 201-134-4	LINALOOL
EC 204-846-3	ALPHA-ISOMETHYL-IONONE
EC 202-086-7	COUMARIN
EC 227-813-5	D-LIMONENE
EC 203-518-7	HYDROXYCITRONELLAL
EC 203-212-3	CINNAMIC ALCOHOL
EC 204-409-7	PIPERONAL
EC 203-378-7	NEROL
EC 203-377-1	GERANIOL
EC 203-375-0	CITRONELLOL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Conseils de prudence - Intervention :	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P321	Traitements spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: I84_66_2 CAS: 84-66-2 EC: 201-550-6		[1]	10 <= x % < 25
<b>DIETHYL PHTHALATE</b>			
INDEX: I121_33_5 CAS: 121-33-5 EC: 204-465-2	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
<b>VANILLIN</b>			
INDEX: 607-085-00-9 CAS: 120-51-4 EC: 204-402-9	GHS07, GHS09 Wng Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
<b>BENZOATE DE BENZYLE</b>			
INDEX: I_HYDROC	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		0 <= x % < 2.5
<b>HYDROCARBONS</b>			
INDEX: I78_70_6 CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 REACH: 01-2119474016-42-0000	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
<b>LINALOOL</b>			
INDEX: I8000_41_7 CAS: 8000-41-7 EC: 232-268-1 REACH: 01-2119553062-49-0000	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315		0 <= x % < 2.5
<b>TERPINEOL</b>			
INDEX: I127_51_5 CAS: 127-51-5 EC: 204-846-3 REACH: 01-2119471851-35-0002	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
<b>ALPHA-ISOMETHYL-IONONE</b>			
INDEX: I91_64_5 CAS: 91-64-5 EC: 202-086-7	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
<b>COUMARIN</b>			

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

INDEX: I601029007A CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5  D-LIMONENE	GHS08, GHS02, GHS07, GHS09 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: I28219_60_5 CAS: 28219-60-5 EC: 248-907-2  2-METHYL-4-(2,2,3-TRIMETHYLCYCLOPENTEN-1-EN-3-YL)-BUT-2-EN-1-OL	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: I107_75_5 CAS: 107-75-5 EC: 203-518-7 REACH: 01-2119973482-31-0000  HYDROXYCITRONELLAL	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: I128_37_0 CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4  BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	0 <= x % < 2.5
INDEX: I104_54_1 CAS: 104-54-1 EC: 203-212-3  CINNAMIC ALCOHOL	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: I120_57_0 CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7  PIPERONAL	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: I106_25_2 CAS: 106-25-2 EC: 203-378-7  NEROL	GHS05, GHS07 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
INDEX: I106_24_1 CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 REACH: 01-2119552430-49  GERANIOL	GHS05, GHS07 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
INDEX: I106_22_9 CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 REACH: 01-2119453995-23-0000  CITRONELLOL	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
INDEX: I469_61_4 CAS: 469-61-4 EC: 207-418-4 REACH: 05-2114470584-43-0000  ALPHA CEDRENE	GHS08, GHS09 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10		0 <= x % < 2.5

**Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## **SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

---

### **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
**NE JAMAIS** rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

##### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

##### **En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### **Pour les non-sécuristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

##### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

## SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE

---

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aucune donnée n'est disponible.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### **Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **Stockage**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m <sup>3</sup> :	VLE-ppm :	VLE-mg/m <sup>3</sup> :	Notes :	TMP N° :
84-66-2	-	5	-	-	-	-
128-37-0	-	10	-	-	-	-

#### **Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

##### **Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

##### **Travailleurs**

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

45.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

161.6 mg de substance/m<sup>3</sup>

##### **Utilisation finale :**

##### **Consommateurs**

Voie d'exposition :

Ingestion

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

DNEL : 13.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 27.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 47.8 mg de substance/m<sup>3</sup>

**HYDROXYCITRONELLAL (CAS: 107-75-5)**

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 1.9 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme  
 DNEL : 0.5 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 18 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition : Consommateurs

Effets potentiels sur la santé : Ingestion  
 DNEL : Effets systémiques à long terme  
 0.6 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 1.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme  
 DNEL : 0.5 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 5.4 mg de substance/l

**TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)**

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition : Travailleurs

Effets potentiels sur la santé : Contact avec la peau  
 DNEL : Effets systémiques à court terme  
 5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
 DNEL : 1.17 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
 DNEL : 5.8 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

DNEL : 5.8 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Consommateurs**

Ingestion

Effets systémiques à court terme

2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.42 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

0.42 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

1.25 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

1.25 mg de substance/m<sup>3</sup>

**LINALOOL (CAS: 78-70-6)**

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

15 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à long terme

15 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à court terme

2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

16.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

2.8 mg de substance/m<sup>3</sup>

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

**Consommateurs**

Ingestion

Effets systémiques à court terme

1.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à court terme

15 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

1.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets locaux à long terme

15 mg de substance/cm<sup>2</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

4.1 mg de substance/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

0.7 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Concentration prédicté sans effet (PNEC) :**

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sol

0.00371 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau douce

0.0024 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau de mer

0.00024 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau à rejet intermittent

0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sédiment d'eau douce

0.0256 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sédiment marin

0.00256 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Usine de traitement des eaux usées

580 mg/l

HYDROXYCITRONELLAL (CAS: 107-75-5)

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sol

0.0105 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau douce

0.0316 mg/l

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.00316 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.316 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.145 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.0145 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l
TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.052 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	62 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	6.2 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.442 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.044 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	2.57 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale)
PNEC :	16.6 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu marin (Orale)
PNEC :	16.6 mg/kg
LINALOOL (CAS: 78-70-6)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.327 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.2 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.02 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	2 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	2.22 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.222

## SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE

---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupe, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinyle)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : Non précisé.

Hydrosolubilité : Insoluble.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

## SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE

### **10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Conservation : 1 an à l'abri de l'air et de la lumière et de la chaleur

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### **10.4. Conditions à éviter**

Eviter des températures proches du point éclair (voir paragraphe 9)

Eviter les sources directes de chaleur

### **10.5. Matières incompatibles**

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

### **11.1.1. Substances**

#### **Toxicité aiguë :**

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

Par voie orale :

DL50 = 3450 mg/kg

Par voie cutanée :

DL50 = 2650 mg/kg

GERANIOL (CAS: 106-24-1)

Par voie orale :

DL50 = 3600 mg/kg

NEROL (CAS: 106-25-2)

Par voie orale :

DL50 = 4500 mg/kg

PIPERONAL (CAS: 120-57-0)

Par voie orale :

DL50 = 2700 mg/kg

COUMARIN (CAS: 91-64-5)

Par voie orale :

DL50 = 500 mg/kg

TERPINEOL (CAS: 8000-41-7)

Par voie orale :

DL50 = 4300 mg/kg

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Par voie orale :

DL50 = 2790 mg/kg

VANILLIN (CAS: 121-33-5)

Par voie orale :

DL50 = 3500 mg/kg

### **11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

#### **Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 91-64-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## **SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

---

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.

### **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### **12.1. Toxicité**

##### **12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

##### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

##### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

##### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

##### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

##### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

### **RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### **Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### **Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### **RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

#### **14.1. Numéro ONU**

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

#### **14.4. Groupe d'emballage**

-

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

-

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

## SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE

### RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Système normalisé américain d'identification des dangers présentés par le produit en vue des interventions d'urgence (NFPA 704) :

NFPA 704 Label : Santé=2 Inflammabilité=1 Instabilité/Réactivité=1 Risque spécifique=none



- Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

99-87-6	p-cymène
5989-27-5	D-limonène ([R]-p-mentha-1,8-diene)
140-11-4	acétate de benzyle

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

**SACHET WINDOOR VANILLE-CANNELLE - RS7557/VE**

---

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

Adelya, Terre d'Hygiène